



Qualitair

ALPES MARITIMES
ALPES DE HAUTE-PROVENCE
HAUTES - ALPES

Campagne de mesure de la qualité de l'air à **VEYNES**

Campagne de mesure temporaire de la qualité de l'air à Veynes

Objectif :

Mesurer la qualité de l'air au centre de Veynes. Suivi des transferts de masses d'air (étude des comportements de l'ozone)

Durée de la campagne : 49 jours (du 12 mai au 30 juin 2004)

Moyens à disposition : cabine mobile de QUALITAIR

Polluant analysé : O₃, CO, NO_x (NO et NO₂) et PM₁₀

Présentation de la zone étudiée :

Population concernée : 3254 habitants

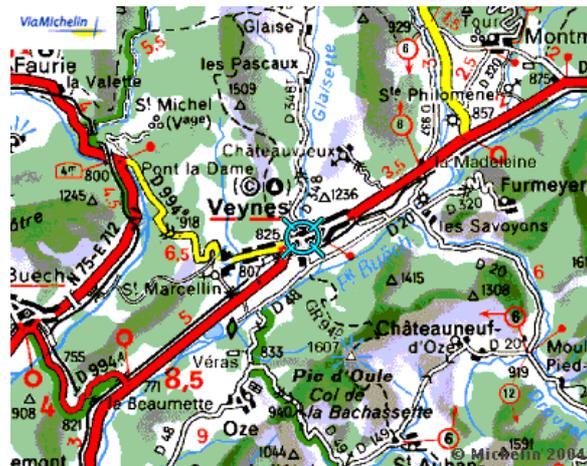
Densité : 73 habitants/km²

Altitude : 814 mètres

Environnement : rural

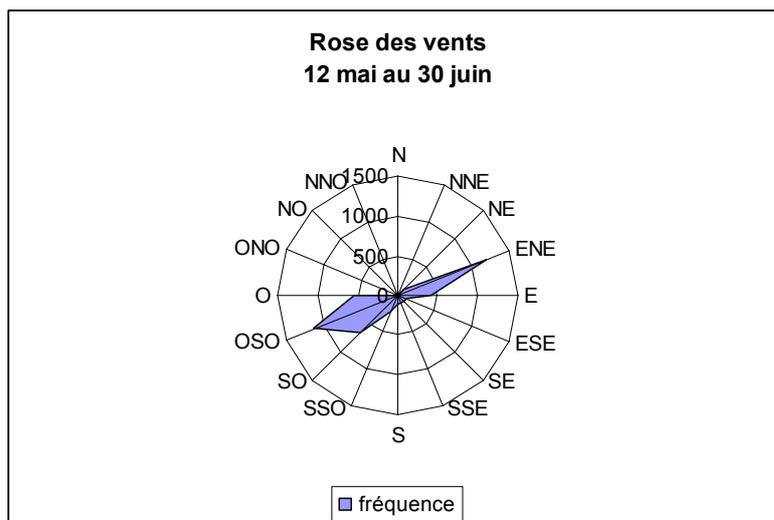
Source de pollution proche : trafic routier (D994)

Emplacement : dans un parking à 1m50 de la nationale.



Météorologie moyenne sur la période d'étude :

Température	Vitesse de vent	Hygrométrie
16 °C	2 m/s	54 %

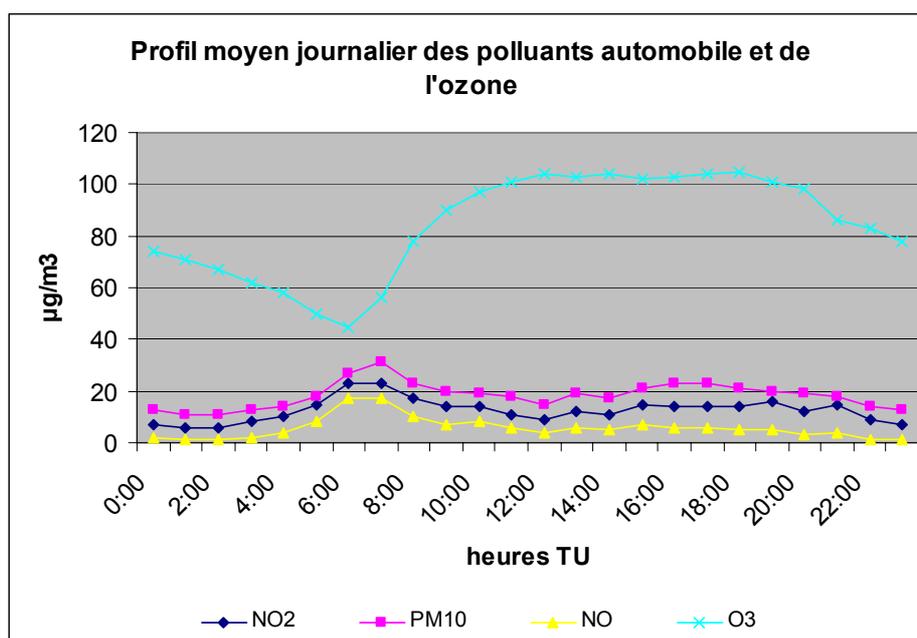


Le vent est principalement dirigé dans l'axe **est nord est** et **ouest sud ouest** selon l'axe de la vallée du petit Buëch.

Résultats :

Paramètres	NO	NO ₂	PM10	O ₃
Moyenne	6	13	18	84
Maximum Horaire (heure TU)	54 (le 15/05 à 15h)	59 (le 15/05 à 15h)	94 (le 16/06 à 6h)	143 (le 07/06 à 20h)
Minimum horaire	0	2	3	24

Les concentrations sont exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$.



L'augmentation des polluants automobiles intervient vers 5h00 (heure TU). Cette augmentation signe l'accroissement du flux routier sur la départementale. Les niveaux en NO₂ sont supérieurs à ceux en NO. Le site est donc suffisamment éloigné de l'axe pour que l'oxydation du NO ait le temps de se réaliser. Vers 8 heures la pointe en polluants liée à la hausse du trafic diminue sensiblement mais on ne retrouve pas les teneurs de début de journée.

Conclusion

Les concentrations enregistrées pour le dioxyde d'azote et les particules fines sont restées inférieures aux valeurs réglementaires. En ce qui concerne l'ozone, le seuil d'information et le seuil d'alerte n'ont jamais été dépassés. Les teneurs enregistrées sont modérées avec un maximum horaire de $143\mu\text{g}/\text{m}^3$. **A l'image de la majorité des sites étudiés en région Provence Alpes Cote d'Azur, le seuil de protection de la santé humaine est régulièrement dépassé à Veynes. Il existe un risque faible de dépassement du seuil de recommandation ($180\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$) sur ce site.**